

L'AFFIDAVIT

IMPORTANT

Ces informations ne peuvent en aucun cas constituer ou remplacer les conseils juridiques que vous pouvez obtenir auprès d'un·e avocat·e. Cette fiche d'information est destinée à expliquer les bases pour les affidavits. Il faudra effectuer d'autres démarches et remplir d'autres documents au fur et à mesure de l'avancement de votre situation juridique.

QU'EST-CE QU'UN AFFIDAVIT ?

Un **affidavit** est un document contenant des faits et des informations que vous promettez d'être vrai. Un affidavit confirme la vérité d'un ou plusieurs faits et peut être utilisé comme élément de preuve. Il s'agit de votre témoignage par écrit.

Les affidavits sont utilisés dans plusieurs contextes, dont les litiges en droit de la famille ou à la Cour des petites créances. Un affidavit peut aussi être nécessaire dans d'autres circonstances comme lorsqu'on veut établir un droit reconnu par la loi ou faire une demande administrative auprès du gouvernement.

Vous avez deux façons de confirmer la véracité des informations de votre affidavit :

- A) prêter serment**
- B) affirmer solennellement**

avec une personne autorisée par la loi appelée « commissaire aux affidavits ».

IMPORTANT

MENTIR dans un affidavit est illégal. Il ne doit pas avoir d'erreur ou d'omission. Assurez-vous de relire votre affidavit plusieurs fois avant de le signer.

A) Que veut dire « prêter serment » ?

Quand vous prenez serment, vous jurez que les informations contenues dans votre affidavit sont vraies en fonction de vos convictions religieuses.

Exemple : Jurez-vous que le contenu de l'affidavit est vérifique, que Dieu vous vienne en aide ?

B) Que veut dire « affirmer solennellement » ?

Quand vous affirmez solennellement, vous jurez que les informations contenues dans votre affidavit sont vraies sans vous baser sur des convictions religieuses. Néanmoins, vous confirmez quand même la véracité de l'affidavit.

Exemple : Affirmez-vous solennellement que le contenu de l'affidavit que vous avez signé est vérifique ?

COMMENT PRÉPARER UN AFFIDAVIT ?

1. Utilisez le bon formulaire

Selon votre situation, vous devez peut-être utiliser un formulaire particulier pour préparer votre affidavit. Assurez-vous de bien lire les règles de procédure de la cour ou les directives du gouvernement avant de commencer afin de vous assurer de remplir le bon formulaire.

2. Identifiez-vous

La personne qui produit l'affidavit s'appelle le déposant (ou le déclarant). Identifiez-vous au début de votre affidavit et indiquez votre lieu de résidence.

Exemple : Je soussignée, Anna Abdul, de la ville de Sudbury, en Ontario, DÉCLARE SOUS SERMENT que les renseignements suivants sont vérifiques [...]

3. Rédigez votre exposé des faits

Vous devez seulement inclure les faits ou les informations que vous croyez être vrais. Vous pouvez y inclure ce que vous avez vu, entendu, dit ou fait. Si vous connaissez la source de ces informations, assurez-vous de l'inclure dans votre affidavit.

Exemple :

- 1. Le 3 novembre 2024, j'ai vu Sylvain Lambert briser la fenêtre d'une voiture rouge avec un bâton de golf.*
- 2. Le 4 novembre 2024, ma voisine My Nguyen m'a dit que cette voiture rouge lui appartenait et je crois que cette information est vraie.*

4. Employez la première personne du singulier – « Je »

Vous devez écrire votre affidavit en employant la première personne du singulier.

5. Numérotez les paragraphes

Indiquez vos faits sous forme de paragraphes numérotés consécutivement dans votre affidavit. Visez à énoncer qu'un seul fait par paragraphe.

Exemple : 3. Le 5 novembre 2024, l'agent de police Ahmed est venu chez moi pour me poser des questions sur ce dont j'avais été témoin concernant le vandalisme de la voiture rouge.

6. Recueillez des documents à l'appui

Vous pouvez inclure des documents comme des lettres, des reçus ou des rapports médicaux pour appuyer les faits présentés dans votre affidavit. Identifiez les documents avec une lettre ou un chiffre.

Exemple : 4. Le 7 novembre 2024, j'ai reçu un courriel de ma voisine My Nguyen m'expliquant qu'elle avait reçu des menaces de Sylvain Lambert. Le courriel est ci-joint comme pièce « A ».

7. Signez votre affidavit avec une personne autorisée par la loi

Votre affidavit doit être signé devant un·e commissaire aux affidavits. Les avocat·es et les parajuristes autorisés à pratiquer le droit en Ontario sont automatiquement des commissaires aux affidavits. Un·e commissaire aux affidavits peut aussi être nommé par le procureur général de l'Ontario.

Vous pouvez trouver des commissaires aux affidavits à un cabinet d'avocats, à une clinique juridique communautaire, au bureau du registraire de tous les palais de justice de l'Ontario, à l'hôtel de ville, etc.

Depuis 2020, l'assermentation à distance est autorisée par vidéoconférence. Dans cette situation, la signature de l'affidavit n'est alors pas réalisée en présence physique de la commissaire ou du commissaire. La ou le commissaire signera plutôt l'affidavit en tant que témoin de votre signature de manière virtuelle, par vidéoconférence. Cependant, le contenu de l'affidavit (c'est-à-dire le texte du constat d'assermentation) doit être modifié par la ou le commissaire afin de refléter ces circonstances.

Note : Certains endroits exigeront des frais ou limiteront le type d'affidavit qui peut être signé.

Pour de plus amples renseignements

Trouver un notaire ou un commissaire aux affidavits ici :

<https://www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-notaire-ou-un-commissaire-aux-affidavits>

Le Centre d'information juridique de l'Ontario offre des services confidentiels gratuits d'information juridique et de référencement à toute personne ayant un problème juridique qui se situe en Ontario. Le Centre offre des services en français et en anglais. **Prenez un rendez-vous en ligne** ou **appelez-nous au 1 (844) 343-7462** (sans frais) pour avoir une rencontre d'information juridique de 30 minutes.



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada



La Fondation
du droit
de l'Ontario
Améliorer l'accès à la justice